

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: 411 00 18490-5060 25L
411 00 18520-5075 5L
Dénomination NETTOYANT LIQUIDE POUR FONTAINE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination Liquide de nettoyage pour fontaine lave-pièces
supplémentaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale Meccanocar Italia S.r.l.
Adresse Via San Francesco, 22
Localité et Etat 56033 Capannoli (PI)
Italy
Tél. +39 0587 609433
Fax +39 0587 607145

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de
sécurité. moreno.meini@meccanocar.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830.
D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Danger par aspiration, catégorie 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

NETTOYANT LIQUIDE POUR FONTAINE

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence:

P331

NE PAS faire vomir.

P280

Porter gants de protection.

P301+P310

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P391

Recueillir le produit répandu.

P261

Éviter de respirer les vapeurs.

Contient:

HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE (R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification

x = Conc. %

Classification 1272/2008 (CLP)

HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

CAS -

$90 \leq x < 94$

Asp. Tox. 1 H304, EUH066

CE 926-141-6

INDEX -

N° Reg. 01-2119456620-43-XXXX

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

CAS 5989-27-5

$8,5 \leq x < 10$

Flam. Liq. 3 H226, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 1 H410 M=1, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: C

CE 227-813-5

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 3 du 26/06/2020
NETTOYANT LIQUIDE POUR FONTAINE	Imprimé le 26/06/2020 Page n. 3/18 Remplace la révision:2 (du: 26/06/2020)

INDEX 601-029-00-7
N° Reg. 01-2119529223-47-XXXX
PIN-2 (3) -ène
CAS 7785-26-4 0,1 ≤ x < 0,15 Flam. Liq. 3 H226, Acute Tox. 4 H302, Asp. Tox. 1 H304, Skin Irrit. 2 H315,
Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 1 H410 M=1
CE 232-077-3
INDEX -
N° Reg. 01-2119979519-16-XXXX

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.
PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Appeler aussitôt un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.
INGESTION: Appeler aussitôt un médecin. Ne pas provoquer les vomissements. Sauf autorisation expresse du médecin, ne rien administrer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS
Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.
MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS
Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE
Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES
Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.
ÉQUIPEMENT
Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Références Réglementation:

ESP	España	LÍMITES DE EXPOSICIÓN PROFESIONAL PARA AGENTES QUÍMICOS EN ESPAÑA 2019 (INSST)
NOR	Norge	Fastsatt av Arbeids- og sosialdepartementet 21. august 2018 med hjemmel i lov 17. juni 2005 nr. 62 om arbeidsmiljø, arbeidstid, stillingsvern mv. (arbeidsmiljøloven) § 1-3, § 1-4 og § 4-5

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

Valeur limite de seuil								
Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm			
VLA	ESP	168	30			PEAU		
TLV	NOR	140	25					
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC								
Valeur de référence en eau douce				1,4		mg/l		
Valeur de référence en eau de mer				1,4		mg/l		
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				3,85		mg/kg		
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				0,385		mg/kg		
Valeur de référence pour les microorganismes STP				1,8		mg/l		
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)				133		mg/kg		
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				0,763		mg/kg		
Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
	Effets sur les consommateurs			Effets sur les travailleurs				
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				4,8 mg/kg bw/d				
Inhalation				16,6 mg/m3				66,7 mg/m3
Dermique				4,8 mg/kg bw/d				9,5 mg/kg bw/d
PIN-2 (3) -ène								
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC								
Valeur de référence en eau douce				0,0606		mg/l		
Valeur de référence en eau de mer				0,0061		mg/l		
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				15,7		mg/kg		
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				1,57		mg/kg		
Valeur de référence pour les microorganismes STP				0,2		mg/l		
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)				8,76		mg/kg		
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				3,17		mg/kg		
Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
	Effets sur les consommateurs			Effets sur les travailleurs				
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				0,225 mg/kg bw/d				
Inhalation				0,674 mg/m3				3,8 mg/m3
Dermique				0,225 mg/kg bw/d				0,542 mg/kg bw/d

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 3
	du 26/06/2020
NETTOYANT LIQUIDE POUR FONTAINE	Imprimé le 26/06/2020
	Page n. 6/18
	Remplace la révision:2 (du: 26/06/2020)

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.
Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.
Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).
Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.
Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.
L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.
Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

Protection respiratoire: appareil de protection respiratoire avec filtre à demi-face Matériau filtrant de type A, les normes EN 136, 140 et 405 du Comité européen de normalisation (CEN) fournissent des masques respiratoires et les EN 149 et 143 fournissent des recommandations sur les filtres.
Protection des mains: Des gants résistant aux produits chimiques sont recommandés. Les normes nitrile, CEN EN 420 et EN 374 fournissent des exigences générales et des listes de types de gants.

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

Gants de protection résistant aux produits chimiques (norme EN 374-1).

PIN-2 (3) -ène

Gants de protection résistant aux produits chimiques (norme EN 374-1). Ils doivent être remplacés régulièrement et en cas d'indices de dégradation ou d'innovation chimique.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique	liquide
Couleur	incolore
Odeur	citron
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Pas disponible
Point de fusion ou de congélation	Pas disponible
Point initial d'ébullition	195 °C
Intervalle d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	70 °C
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité de solides et gaz	Pas disponible
Limite inférieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite supérieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite inférieur d'explosion	Pas disponible
Limite supérieur d'explosion	Pas disponible
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	0,811
Solubilité	insoluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	225 °C
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible
Propriétés explosives	Pas disponible
Propriétés comburantes	Pas disponible

9.2. Autres informations

Poids moléculaire	136,24
VOC (Directive 2010/75/CE) :	100,00 % - 845,00 g/litre
VOC (carbone volatil) :	88,20 % - 745,29 g/litre

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

NETTOYANT LIQUIDE POUR FONTAINE

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

PIN-2 (3) -ène

Explose au contact du perchlorate de nitrosyle.

Une chaleur et / ou une exposition prolongée ou excessive à l'air peut provoquer une décomposition et / ou une oxydation non substance. Tenir éloigné des sources de chaleur et autres causes d'incendie.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter toute source d'ignition.

HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

Évitez la chaleur, les étincelles, les flammes nues et autres sources d'ignition.

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

Une chaleur et / ou une exposition prolongée ou excessive à l'air peuvent provoquer une décomposition et / ou une oxydation non dangereuses de la substance.

Tenir à l'écart de la chaleur et d'autres causes d'incendie.

10.5. Matières incompatibles

HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

Oxydants forts

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

Évitez tout contact avec des acides forts et des agents oxydants puissants.

PIN-2 (3) -ène

Acides forts et agents oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

LC50 (Inhalation) du mélange:
Non classé (aucun composant important)
LD50 (Oral) du mélange:
Non classé (aucun composant important)
LD50 (Dermal) du mélange:
Non classé (aucun composant important)

HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

LD50 (Or.) 5000 mg/kg rat

LD50 (Der) 2000 mg/kg rat

LC50 (Inh) 4,951 mg/l/4h rat

HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 423
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: DL50:> 15 000 mg / kg pc
Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 403
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Crj: CD (SD); mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation (vapeur)
Résultats: CL50:> 4 951 mg / m³ d'air (analytique)
Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 402
Fiabilité: 2
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: DL50:> 5 000 mg / kg pc

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

NETTOYANT LIQUIDE POUR FONTAINE

Méthode: OCDE 423

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50> 2000 mg / kg pc

PIN-2 (3) -ène

Méthode: OCDE 423

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50> 500 mg / kg pc

Méthode: OCDE 402

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50> 2000 mg / kg pc

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 404

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: irritant

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

Méthode: OCDE 404

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (albinos)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non irritant

PIN-2 (3) -ène

Méthode: équivalente ou similaire à la version 1.8 du protocole ECVAM de février 2009

Fiabilité: 1

Espèce: Humains

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: Catégorie 2 (irritant)

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

Méthode: OCDE 405

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: non irritant

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 3 du 26/06/2020
NETTOYANT LIQUIDE POUR FONTAINE	Imprimé le 26/06/2020 Page n. 11/18 Remplace la révision:2 (du: 26/06/2020)

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

Méthode: OCDE 405
Fiabilité: 2
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)
Voie d'exposition: oculaire
Résultats: non irritant

PIN-2 (3) -ène

Méthode: OCDE 492
Fiabilité: 1
Espèce: Humains
Voie d'exposition: oculaire
Résultats: non irritant

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Sensibilisant pour la peau
Peut produire une réaction allergique.Contient:
HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 406
Fiabilité: 2
Espèce: cobaye (Hartley; femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: non sensibilisant

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

Méthode: OCDE 429
Fiabilité: 2
Espèce: Souris (CBA / Ca; femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: sensibilisateurs

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

Méthode: test in vitro OCDE 471
Fiabilité: 1
Espèce: S. typhimurium
Résultats: négatifs
Méthode: équivalente ou similaire au test in vivo OCDE 474
Fiabilité: 1
Espèce: Souris (CD-1; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

Méthode: test in vitro OCDE 471
Fiabilité: 1
Espèce: S. typhimurium
Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique
Référence bibliographique:

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 3 du 26/06/2020
NETTOYANT LIQUIDE POUR FONTAINE	Imprimé le 26/06/2020 Page n. 12/18 Remplace la révision:2 (du: 26/06/2020)

Méthode: dosage des comètes (Tice et al., 2000) - test in vivo
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (OFA Sprague-Dawley; mâle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs

CANCÉROGÉNITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 451
Fiabilité: 2
Espèce: Souris (B6C3F1; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE TG 413
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)
Résultats: NOAEC> = 400 ppm

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité
(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 408
Fiabilité: 2
Espèce: Souris (B6C3F1; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs. NOAEL (fertilité) = 500 mg / kg pc / jour.

PIN-2 (3) -ène

Méthode: OCDE 421
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (CrI: CD (SD); mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: étude toujours en cours

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 3 du 26/06/2020
NETTOYANT LIQUIDE POUR FONTAINE	Imprimé le 26/06/2020 Page n. 13/18 Remplace la révision:2 (du: 26/06/2020)

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

PIN-2 (3) -ène

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 422
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: NOAEL> = 1000 mg / kg pc / jour
Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 413
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (albinos; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)
Résultats: NOAEC> 10400 mg / m3 d'air

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 409
Fiabilité: 2
Espèce: Chien (Beagle; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs. NOAEL = 100 mg / kg pc / jour

PIN-2 (3) -ène

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 413
Fiabilité: 2
Espèce: Souris (B6C3F1; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation
Résultats: négatifs

DANGER PAR ASPIRATION

Toxique par aspiration

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE	
LC50 - Poissons	35 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss
EC50 - Crustacés	69,6 mg/l/48h Daphnia pulex
PIN-2 (3) -ène	

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 3 du 26/06/2020
NETTOYANT LIQUIDE POUR FONTAINE	Imprimé le 26/06/2020 Page n. 14/18 Remplace la révision:2 (du: 26/06/2020)

LC50 - Poissons	0,303 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	0,475 mg/l/48h
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	0,131 mg/l/72h
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	0,131 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE
Dégradable rapidement dans l'eau, 71,4% en 28 jours.
PIN-2 (3) -ène
Rapidement dégradable dans l'eau, 68% en 28 jours.

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE	
Solubilité dans l'eau	0,1 - 100 mg/l
Rapidement dégradable	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE	
Coefficient de répartition : n-octanol/eau	4,38
BCF	1022

12.4. Mobilité dans le sol

Informations pas disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.
L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.
EMBALLAGES CONTAMINÉS
Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE
Le produit est adapté à la combustion dans un brûleur fermé fermé pour la valeur ou l'élimination du combustible par incinération supervisée à des températures très élevées pour empêcher la formation de produits de combustion indésirables.

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE
Après un traitement préalable, le produit peut être éliminé dans un incinérateur de déchets spéciaux conformément aux règles relatives à l'élimination

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 3 du 26/06/2020
NETTOYANT LIQUIDE POUR FONTAINE	Imprimé le 26/06/2020 Page n. 15/18 Remplace la révision:2 (du: 26/06/2020)

des déchets spéciaux. L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations locales et nationales.

PIN-2 (3) -ène
Méthodes de traitement des déchets Les réglementations nationales et régionales doivent être respectées.
Le produit doit être éliminé dans un incinérateur agréé, conformément à la réglementation.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

14.1. Numéro ONU

Pas applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas applicable

14.4. Groupe d'emballage

Pas applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

NETTOYANT LIQUIDE POUR FONTAINE

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE

: Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit

Point

3 - 40

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

:

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange

/

des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 3 du 26/06/2020
NETTOYANT LIQUIDE POUR FONTAINE	Imprimé le 26/06/2020 Page n. 17/18 Remplace la révision:2 (du: 26/06/2020)

Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- LÉGENDE:
- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
 - CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
 - CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
 - CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
 - CLP: Règlement CE 1272/2008
 - DNEL: Niveau dérivé sans effet
 - EmS: Emergency Schedule
 - GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
 - IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
 - IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
 - IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
 - IMO: International Maritime Organization
 - INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
 - LC50: Concentration mortelle 50%
 - LD50: Dose mortelle 50%
 - OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
 - PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
 - PEC: Concentration environnementale prévisible
 - PEL: Niveau prévisible d'exposition
 - PNEC: Concentration prévisible sans effet
 - REACH: Règlement CE 1907/2006
 - RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
 - TLV: Valeur limite de seuil
 - TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
 - TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
 - TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
 - VOC: Composé organique volatil
 - vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
 - WGK: Wassergefährungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 3 du 26/06/2020
NETTOYANT LIQUIDE POUR FONTAINE	Imprimé le 26/06/2020 Page n. 18/18 Remplace la révision:2 (du: 26/06/2020)

- 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
- 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
- 15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
- 16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:
Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.
Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.
Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.
Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.
La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP, sauf autres indications figurant dans les sections 11 et 12.
Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Modifications par rapport à la révision précédente.
Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:
02 / 03 / 08 / 09 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 / 16.